

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ENV 003-7489/19/BM**

#### **■ Demande de subvention de fonctionnement relative à l'opération : Animation du DOCOB d'un site Natura 2000 pour le site Natura 2000 Garrigues de Lançon et chaines alentour**

**MET 19/13325/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains d'entre eux traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent, à ce titre, faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Le site FR9310069 « Garrigues de Lançon et chaines alentour » est une zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive européenne 79-409/CEE du 2 avril 1979, dite directive Oiseaux. Ce site fait partie du réseau européen Natura 2000 et des 15 sites Natura 2000 que compte la Métropole Aix-Marseille-Provence sur son territoire.

La ZPS s'inscrit sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur 21 communes entre la rive gauche de la Durance et le Nord de l'Étang de Berre, soit une superficie de 27 471 ha. Le périmètre de la ZPS est intégré dans sa totalité à celui de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Ce site, représentatif des paysages de Provence, abrite de nombreux habitats naturels et espèces caractéristiques des milieux méditerranéens. Les enjeux principaux portent sur l'importance des massifs pour la conservation des rapaces et oiseaux rupestres, la préservation des espaces ouverts mais également agricoles afin d'enrayer le déclin des activités agro-pastorales, la compatibilité de la fréquentation avec la pérennité des habitats naturels et des espèces patrimoniales.

Signé le 19 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

Afin de poursuivre l'animation et le suivi en cours de la ZPS « Garrigues de Lançon et chaînes alentour », la Métropole Aix-Marseille-Provence à travers le territoire du Pays Salonais candidate à nouveau, en tant que structure animatrice de ce site pour les trois années à venir, pour la période couvrant 2020 à 2022 soit du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2022.

Une délibération à cet effet est proposée au Conseil de la Métropole.

Suite à l'attribution des aides, il conviendra de conclure une convention financière pour l'animation liée au DOCOB du site Natura 2000 ZPS FR9310069 Garrigues de Lançon et chaînes alentour entre l'Union Européenne, l'Etat et la Métropole Aix-Marseille-Provence afin de définir les modalités techniques et financières des missions confiées à la Métropole en tant que structure animatrice du site.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 73 967 euros dont 18 491,75 euros en autofinancement.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
Etat Français « OPERATION 7.6.3 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL 2014 2020 »	22 %	16 272,74 euros
Union Européenne FEADER « OPERATION 7.6.3 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL 2014 2020 »	53%	39 202,51 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	25 %	18 491,75 euros
TOTAL	100 %	73 967 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les directives européennes 2009/147/CEE dite « Oiseaux » et 92/43/CEE dite « Habitats Faune Flore », transposées en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001 et les décrets et

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

circulaires correspondants, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

- La délibération FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 16 décembre 2019.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Demande de subvention de fonctionnement relative à l'opération : Animation du DOCOB d'un site Natura 2000 (Type d'opération 7.6.3 du programme de développement rural 2014-2020 de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement sur le budget 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Opération : 2017300900 – Compte 2131 - Fonction : 76.

Les recettes correspondantes seront constatées sur le Budget Principal de la Métropole 2020 et suivants Chapitre 74 – Fonction 76 – Natures 74718 et 74772 .

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Viticulture, Forêts et Paysages  
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA